

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 15 octobre 2021

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h03

Philippe THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Présents : Marc LIOTARD, Philippe THOMAS, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN et Yves CHAUVIN

Absents : Alain BERHAULT, Marie-Chantal MARCEL, Jérôme ROUX.

Procuration : Colette LORME à Philippe THOMAS

En début de conseil, l'Association Interstices vient faire une présentation du projet national expérimental Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Son seul but est la création d'emploi : nul n'est inemployable, ce n'est pas le travail qui manque, ce n'est pas l'argent qui manque. Le document de présentation sera envoyé par mail et joint au compte rendu.

18h09 : arrivée de Jérôme ROUX

18h15 : arrivée de Marie-Chantal MARCEL

Jérôme ROUX demande des renseignements sur l'association Interstices. La Communauté de Communes a désigné l'association pilote de projet TZCLD. Jérôme ROUX précise également que c'est la formation en France qui ne correspond pas aux besoins et qu'il y a trop d'aides.

L'objectif de ce projet est de remettre les gens dans le cycle du travail. Cela fonctionne déjà dans 10 territoires pour 80 personnes en moyenne à chaque fois.

Jean-Paul FAURE demande s'il faut attendre 3 ans pour que les emplois soient réels. Il précise que le rochois actuel qui en a fait la demande s'attend à trouver rapidement un emploi.

Le projet se destine à des personnes très éloignées de l'emploi. L'organisation de formations permettra sans doute de répondre aux besoins de l'emploi local, par exemple tractoriste.

Des réunions et des débats publics peuvent être organisés sur la commune.

18H43 : Signature de la feuille de présence

Présentation de l'ordre du jour

M. le Maire indique que deux délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération : Acquisition de la parcelle B 492
- Délibération : Motion de soutien à la filière des huiles essentielles

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 06 septembre 2021 : sans remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Schéma directeur d'eau potable et Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Engagement à réaliser les schémas et approbation du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Conseil Départemental de la Drôme

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets de schéma directeur d'eau potable et de DECI de la commune et la proposition du service des eaux du département dans la démarche de sa construction.

Le montant de la souscription à cette assistance à maîtrise d'ouvrage est de :

- 4 097,50 € HT dont 3 278 € HT de tranche ferme et de 745,00 € HT d'options pour le schéma directeur d'eau potable
- 819,50 € HT de tranche ferme pour le schéma communal de DECI.

Annkatrin JEPSEN demande si ce schéma directeur doit se faire une seule ou plusieurs fois.

L'intérêt de faire un schéma directeur d'eau potable est de connaître l'état actuel du réseau. Il doit être réalisé régulièrement, en moyenne tous les dix à quinze ans.

Adoptée à l'unanimité

2 - Provisions pour créances douteuses

La présence de créances douteuses impose réglementairement la constitution de provisions comptables. C'est une dépense obligatoire pour les communes.

Adoptée à l'unanimité

3 - Création d'un City Stade - Demande de subventions

Après acceptation du projet de city-stade voté lors du Conseil Municipal du 25 mai 2021 et afin de pouvoir faire les demandes de subvention, M. le Maire présente les différents devis des fournisseurs de city-stade actualisés. Après discussion sur ces différentes propositions, les devis pour le terrassement sont aussi examinés.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le montant prévisionnel actualisé des travaux du city-stade est de 75 000 € HT. Ce montant comprend le city-stade, le terrassement ainsi que l'application d'enrobé.

Adoptée à l'unanimité

4 - Conclusion d'un bail emphytéotique avec la société Enercoop :

Le projet de location d'un terrain pour la construction d'un site de panneaux photovoltaïques est remis en cause suite aux nouveaux renseignements pris par Alain BERHAULT auprès du SDED. Le projet est donc mis à l'arrêt. Alain BERHAULT gèrera ce projet et tiendra au courant le conseil municipal.

Marie-Chantal MARCEL s'inquiète de l'avis des voisins du projet.

Le Conseil Municipal décide de ne pas voter ce point de l'ordre du jour.

5 - Droit de Prémption Urbain (DPU) en zone U de la carte communale :

M. le Maire propose de mettre en place un DPU sur les parcelles B 492, B 35, B 42, B 43, B 903, B 116, B 117 et B 118 de la commune de Roche Saint Secret Béconne.

Jérôme ROUX fait remarquer qu'il serait bon de garder trace de ces DPU pour les futurs conseils municipaux.

Adoptée par 7 voix pour et 1 abstention

6 - Acquisition de la parcelle B 492 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de la parcelle B 492 située Route de Nyons. Il précise que cette parcelle est intéressante du fait de sa localisation (entrée sud du village) et de son emplacement (proximité avec les parcelles acquises par l'EPORA pour le compte de la commune). Cette parcelle permettrait la réalisation d'aménagement routiers (ralentisseurs, traversée piétonne et cycliste de la départementale...).

Cette parcelle n'est pas en zone constructible et est vendue à un prix de 4500 € pour 230 m².

Adoptée à 7 voix pour et 1 abstention

7 - Motion sur le financement des initiatives collectives de production d'énergies solaires

M. le Maire fait lecture de la motion portant sur le problème du financement des installations de production d'énergie photovoltaïque

Adoptée par 7 voix pour et 1 abstention

8 - Motion de soutien à la filière des huiles essentielles

M. le Maire fait lecture de la motion portant sur le soutien à la filière des huiles essentielles qui fait suite au projet de l'Union Européenne de mettre en place de nouvelles mesures réglementaires dans le cadre de la stratégie pour une chimie durable du Pacte Vert Européen.

Adoptée à l'unanimité

Fin du conseil à 19h56

Le Maire,
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux